

Habilitation Electrique BSBE Manœuvre - Formation initiale

Exécutant (non électricien)

FIBSBEM Fiche pédagogique



OBJECTIFS

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements Basse Tension

Appliquer les consignes de sécurité liées aux manœuvres de réarmement effectuées sur des installations et équipements électriques

Adopter une conduite à tenir pertinente en cas d'accident d'origine électrique.

Connaître et appliquer les méthodes d'une intervention élémentaire en basse tension

Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation BS et BE Manœuvre

PUBLIC CONCERNE

Personnel non électricien chargé :

- De réaliser des manœuvres et réarmements de protection dans les locaux de service électriques
- D'accomplir des interventions élémentaires sur des équipements électriques

PRE REQUIS

Comprendre, écrire et parler le français

Questionnaire avant formation rempli par l'employeur

DUREE DE LA FORMATION

14.0 heures

METHODE PEDAGOGIQUE

Alternance entre différentes méthodes selon les besoins et demandes du stagiaire (affirmative, interrogative, démonstrative, applicative et ludopédagogie)

Ateliers de pratique

Echange et intégration des vécus

Apports théoriques lors d'exposés interactifs et projections

TARIF

Inter-entreprises

310.00 € / pers

Intra-entreprise

Nous consulter

Groupes de 4 à 10 personnes

INTERVENANT

Formateurs expérimentés et reconnus pour leur compétence dans le domaine.

EVALUATION

Présence à l'intégralité de la formation Positionnement et contrôle des acquis lors de QCM

Evaluation Individuelle du savoir-faire par des mises en pratique

Attestation de fin de formation

Avis après formation permettant à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation BSBE Manœuvre à son personnel reconnu apte.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le financement des formations peut s'effectuer par les acteurs du financement de la formation en France (OPCO, Pôle Emploi, Région ou autre) Toutefois, les dispositifs de financement sont accessibles selon les critères de prise en charge qu'ils ont préalablement définis.

HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter en amont de la formation, nous permettant ainsi de préparer au mieux l'accueil de la personne et d'adapter si nécessaire le déroulement du stage.

CONTENU

Formation théorique

Habilitation électrique

Rappel des conditions d'habilitation, indices et activités correspondantes

Notions élémentaires d'électricité

Les différentes grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, continu et alternatif, etc...)

Les divers types d'accident

Contacts directs et indirects, court-circuits, surintensité

Les dangers de l'électricité et les effets du courant électrique sur le corps humain

Mécanisme d'électrisation et d'électrocution, brûlures

L'évaluation et la prévention des risques

Les équipements et mesures de protection

Les domaines de tension, ouvrages et installations

Domaines de tension, définition des installations et ouvrages électriques, locaux réservés aux électriciens

Les acteurs

Rôles et missions des différents acteurs

Les zones de l'environnement électrique

Classement, distances limites et zones définies, opérations liées

Les titres d'habilitation

Les outillages et matériels électriques

La procédure en cas d'accident électrique

La procédure en cas d'incendie électrique

Le chargé d'opérations spécifiques BE Manœuvres

Rôle et opérations

Le chargé d'interventions élémentaires BS

Rôle et opérations

Mise en situation pratique

Être capable :

- d'analyser les risques électriques, principe d'action – de rédiger les documents applicables, à échanger et à transmettre
- de réaliser des manœuvres dans le domaine de tension concerné
- de respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité
- d'identifier le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires
- de respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation
- de protéger la zone de travail par délimitation
- de réaliser une mise hors tension, ou remise sous tension
- de réaliser une manœuvre, en sécurité
- de rendre compte des difficultés rencontrées, d'intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie
- d'identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés
- de réaliser une intervention de remplacement et de raccordement, en sécurité, et en effectuant une VAT.